

## NOUVEAU SITE SP SANTE A COMPTER DU 8 OCTOBRE 2012

**DESTINATAIRES :** Professionnels de santé partenaires

BOULOGNE, le 12 Septembre 2012

Madame, Monsieur,

Cette note a pour but de vous informer de la mise en place et des modalités d'utilisation du nouveau site [www.spsante.fr](http://www.spsante.fr) dès le 8 Octobre 2012.

**Nous vous communiquons ci-dessous les informations concernant sa mise en ligne et les services qui seront accessibles via la connexion à votre espace sécurisé.**

### 1. Un nouveau site [www.spsante.fr](http://www.spsante.fr)

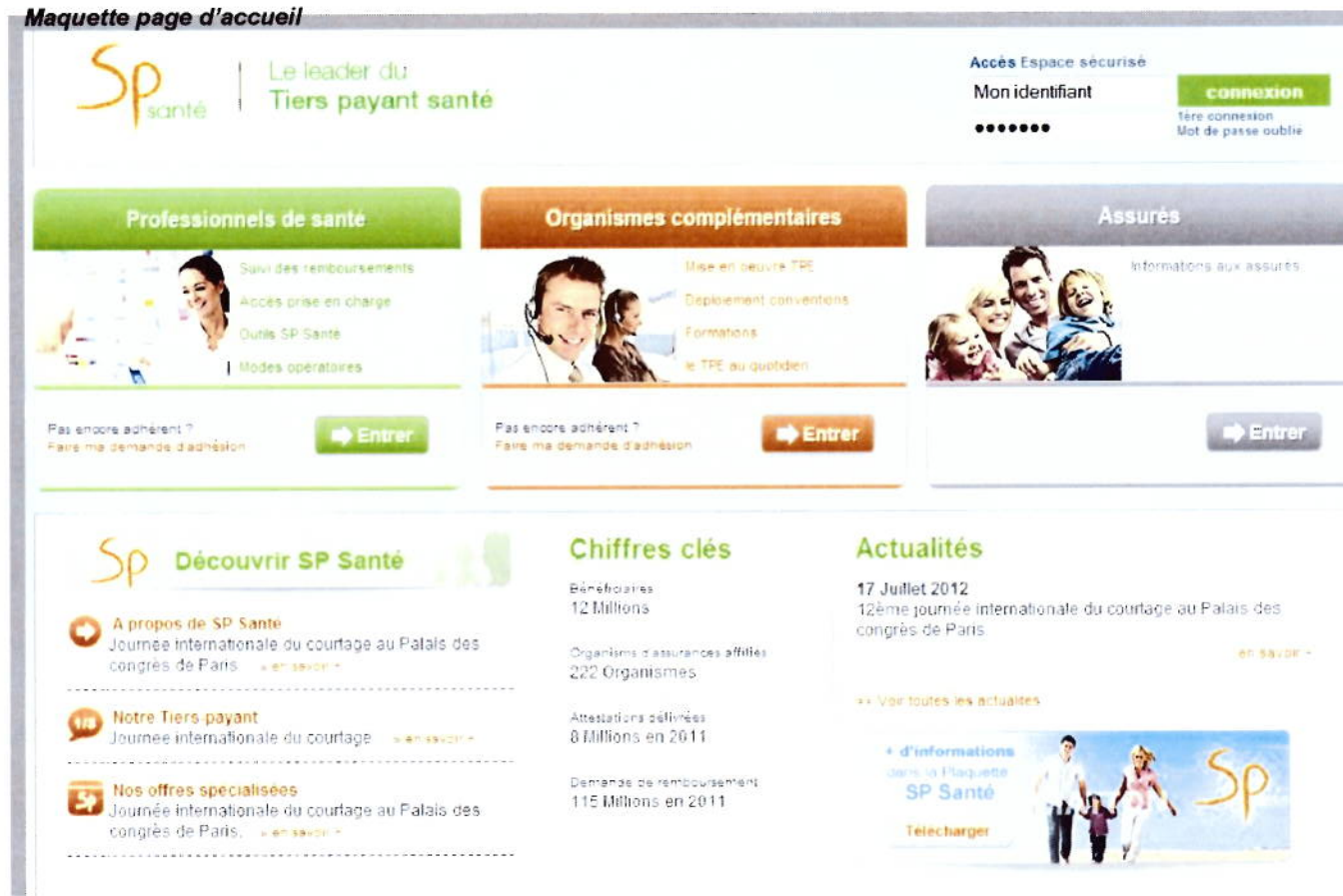
Nous procédons actuellement à la refonte du site « [spsante.fr](http://www.spsante.fr) ».

L'objectif de cette refonte est de :

- vous garantir une continuité de service et valoriser les fonctionnalités actuelles
  - *Conservation de la documentation*
  - *Reprise des fonctionnalités existantes*
- Tout en vous apportant de nouveaux services grâce à de nouvelles technologies plus évolutives
  - *Simplicité et ergonomie*
    - Navigation revue pour être la plus intuitive possible,
    - Affichage permanent de l'arborescence (fil d'Ariane) facilitant le repérage dans les différents espaces,
    - Centralisation des services dans un seul espace sécurisé (Le suivi des remboursements, la saisie des devis et des prises en charge....)

- Identification simplifiée : Code d'accès demandé une seule fois et vous permettant d'accéder à tous les services sans avoir à vous identifier une nouvelle fois.

**Maquette page d'accueil**



## 2. La mise en service du nouveau site SP santé

La date de mise en service de ce **nouveau site est planifiée pour le 8 Octobre 2012.**

Ce site sera accessible par internet sur la même url [www.spsante.fr](http://www.spsante.fr) et un guide d'utilisation sera disponible dans votre espace.

## 3. Modalité d'accès au nouvel espace sécurisé PS

Pour accéder à votre espace sécurisé **dès le 8 octobre 2012**, vous utiliserez vos **identifiant/mot de passe actuels** qui vous permettent d'accéder au suivi de vos remboursements.

**Si vous êtes opticien**, vous pourrez utiliser au choix, soit votre mot de passe permettant d'accéder au suivi de vos remboursements, soit votre mot de passe vous permettant d'accéder au portail optique SP santé.

**SI VOUS N'AVEZ PAS ACCES A L'ESPACE « SUIVI DES REMBOURSEMENTS », VOUS POUVEZ DES A PRESENT OBTENIR VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE EN SUIVANT LA PROCEDURE CI-DESSOUS :**

**Si première connexion**

1. Saisissez sur votre navigateur Internet l'adresse ci-dessous vous permettant d'accéder au suivi de vos remboursements :

<http://www.services.spsante.fr>

2. Cliquez sur le lien « **Première connexion** »
3. **Renseignez votre identifiant ou votre numéro de PS ADELI/FINESS** ; cochez la case permettant d'accepter les conditions d'exploitation de votre mot de passe puis cliquez sur le bouton « **Valider** ».
4. Vous recevrez sous 5 jours un courrier précisant votre identifiant et mot de passe.

**Si Oubli/Perte du mot de passe**

5. Cliquez sur le lien « **Oubli/Perte de mot de passe** »
6. **Renseignez votre identifiant ou votre numéro de PS ADELI/FINESS** ; cochez la case permettant d'accepter les conditions d'exploitation de votre mot de passe puis cliquez sur le bouton « **Valider** ».
7. Vous recevrez par mail votre identifiant et mot de passe.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette note et vous remercions de la **diffuser auprès des personnes qui utilisent les services proposés par SP santé sur votre lieu d'exercice.**